

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 12 avril 2022 – 18H00**

Le douze avril deux mil vingt-deux à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LATTIER, dûment convoqué en date du 05 avril 2022 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : 10 (+ 1 pouvoir)

Etaients présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. SOTON Emmanuel, Mme ACHARD Estelle, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme DAUSSY Florence, Mme CLUZE Annie, M. NALLET Jean-Philippe, Mme HOURS Estelle, M. Dominique RIBEIRO.

Absents excusés : Richard TRAVERSIER, Sabine CUZET
Estelle ACHARD a donné pouvoir à HOURS Estelle

Secrétaire de séance : Mme Estelle HOURS

SEANCE n° 04-2022 - DELIBERATION N° 01 : Décision en matière de taux de contributions directes EXERCICE 2022

Madame Christelle LANDEFORT, adjointe aux finances, expose au conseil municipal qu'à partir de 2022, il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe habitation, celui-ci restant figé à son niveau de 2019.

Compte tenu de la situation budgétaire du budget principal de la commune et des budgets annexes, après avoir pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote les taux 2022 à la majorité des voix suivant le tableau ci-joint :

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2021

Taxes locales	Bases prévisionnelles 2021	Taux de référence 2021	Taux 2022 votés	Produits 2022 votés
Taxe foncière bâti	1 240 000.00 €	37.08 %	37.82 %	468 968.00 €
Taxe foncière non bâti	77 500.00 €	49.29 %	49.85 %	38 634.00 €
			TOTAL	507 602.00 €

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE n° 04.2022 - DELIBERATION N° 02 – Approbations des comptes de gestion exercice 2021 - Tous budgets.

Madame Christelle LANDEFORT, 2ème adjointe en charge des finances, présente les comptes de gestion de l'année 2021 du budget principal de la commune de St Lattier, et des budgets annexes du L.A.S.M. et du SPIC établis par le Trésorier. Elle précise que ces documents sont identiques et conformes aux comptes administratifs des budgets précités pour l'exercice 2021.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir statuer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'année 2021, pour le budget principal et les budgets annexes du LASM et du SPIC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE n° 04-2022 - DELIBERATION N° 03 – Approbations des comptes administratifs exercice 2021.
Tous budgets sauf CCAS.

M. PAYEN ne pouvant pas assister à la discussion, il doit se retirer et quitter la salle au moment du vote des comptes administratifs.

Madame Christelle LANDEFORT, 2ème adjointe, en charge des finances, présente les Comptes Administratifs du budget principal communal et des budgets annexes du LASM et du SPIC de l'année 2021 qui se définissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL /

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement805 990.24 €
Recettes de fonctionnement..... 1 085 868.39 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice..... 279 878.15 €

Investissement

Dépenses d'investissement.....1 030 764.19 €
Recettes d'investissement..... 607 829.95 €
Déficit d'investissement de l'exercice..... 422 934 24 €

Après reports de l'exercice antérieur :

Section de fonctionnement : excédent de..... **480 550.64 €**
Section investissement : excédent de..... **615 845.44. €**

L.A.S.M /

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement1 441.70 €
Recettes de fonctionnement.....9 093.80 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice..... 7 652.10 €

Investissement

Dépenses d'investissement.....3 439.34 €
Recettes d'investissement..... 7 237.82 €
Excédent d'investissement de l'exercice..... 3 798.48 €

Après reports de l'exercice antérieur :

Section de fonctionnement : excédent de..... **7 652.10 €**
Section investissement : Excédent de..... **7 149.09 €**

SPIC /

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement4 747.54 €
Recettes de fonctionnement.....8 140.18 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice..... 3 392.64 €

Investissement

Dépenses d'investissement.....000.00 €

Recettes d'investissement.....8 889.81 €

Excédent d'investissement de l'exercice.....8 889.81 €

Après reports de l'exercice antérieur :

Section de fonctionnement : excédent de.....3 392.64 €

Section investissement : déficit de..... - 66 029.04€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents les Comptes Administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexe du LASM et du SPIC (**M. le Maire ne participant pas au vote**).

Après l'approbation des comptes administratifs, M. PAYEN revient et reprend la présidence du conseil municipal.

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE n° 04-2022 - DELIBERATION N° 04 : Budget Principal St Lattier. Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A 'travaux effectués	RESULTAT DE L'exercice 2021	RESTES A Réaliser 2020	SOLDE DES Restes à Réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	1 038 779.68 €		-422 934.24 €			615 845.44 €
FONCT	500 672.49 €	300 000.00 €	279 878.15 €			480 550.64 €
TOTAL						1 096 396.08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	480 550.64 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	480 550.64 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	300 000.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	180 550.64 €
Total affecté au c/1068 :	300 000.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE n° 04-2022 - DELIBERATION N° 05 : Budget LASM St Lattier. Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2021	RESTES A Réaliser 2021	SOLDE DES Restes à Réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	3 350.61 €		3 798.48 €			7 149.09 €
FONCT	7 237.82 €	7 237.82 €	7 652.10 €			7 652.10 €
TOTAL						14 801.19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	7 652.10 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	7 652.10 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	7 652.10 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE n° 04-2022 - DELIBERATION N° 06 : Budget SPIC St Lattier. Affectation du résultat 2021

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2021	RESTES A Réaliser 2021	SOLDE DES Restes à Réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	-74 918.85 €		8 889.81 €			-66 029.04 €
FONCT	4 900.96 €	4 900.96 €	3 392.64 €			3 392.64 €
TOTAL						-62 636.40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	3 392.64 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 392.64 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	3 392.64 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE n° 04-2022 - DELIBERATION N° 07 : Budgets primitifs 2022 : budget principal, budgets annexes du LASM et du SPIC.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Christelle LANDEFORT, adjointe en charge des finances. Cette dernière présente les budgets primitifs 2022 tels que proposés par la commission finances et répond aux questions des conseillers municipaux.

Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi pour les trois budgets :

BUDGET PRINCIPAL /

Section fonctionnement :

Dépenses :1 783 171.00 €

Recettes :1 783 171.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :2 008 170.00 €

Recettes :2 008 170.00 €

BUDGET ANNEXE DU LASM/

Section fonctionnement :

Dépenses :9 000.00 €

Recettes : 9 000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :21 867.32 €

Recettes :21 867.32 €

BUDGET ANNEXE DU SPIC/

Section fonctionnement :

Dépenses :8 000.00 €

Recettes :8 000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :111 600.00 €

Recettes :111 600.00 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2022 tel que proposés ci-dessus.

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

SEANCE N° 04-2022- DELIBERATION N°08 : admission en non valeurs service de l'eau et d'assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état des admissions en non- valeurs dressé par le trésorier public concernant les rôles d'eau et d'assainissement de 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 pour un montant total de 544.72 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** l'admission en non-valeur des rôles d'eau et d'assainissement de 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 pour un montant total de 544.72 €

Vote : Pour 11 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la démission de Mme BONGARD Gwenaële, Mme HOURS Estelle a été nommée suppléante de Mme Estelle ACHARD, à la commission Enfance & Jeunesse de la SMVIC.
- Un point est fait pour la présence de la tenue des 2 bureaux de vote pour les élections présidentielles du 24 avril 2022
- Projet MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) : ce projet est porté la MSA, sur la commune de ST HILAIRE DU ROSIER : une étude de faisabilité est lancée : une rencontre avec les personnes âgées de plus de 70ans devra être faite sur la commune, avec un questionnaire a renseigné : (environ 25 personnes sur la commune de ST LATTIER). Estelle ACHARD se chargera de sélectionner les personnes, en partant sur la liste des personnes invitées au repas CCAS.

Date du prochain conseil municipal : Mardi 03 mai 2022

La séance est close à 19 h 25.

Le Maire



